



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 27 janvier 2015

Présidence: Laurent Théodore

Ouverture: 20h00

Appel: 42 membres présents, 12 membres excusés, 1 membre non excusé

Le quorum est atteint: 76%

Excusés
Olivier Barras
Pierre-François Charmillot
Robin Davies
Michel Deruaz
Florence Dos Santos
Christian Fluhr
Jamal Laksiri
Olivier Paley
Philippe Rosset
Arlette Thentz
Dominique Vanthier
Paul Veyrassat
Non excusé
Christian Hochstrasser

Ordre du jour

1. Nomination d'un huissier et d'un huissier suppléant du Conseil communal.
2. Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2014.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.
Communiqué N° 30
5. Election d'un nouveau membre à la commission de gestion (Cogest).
6. Dépôt du préavis 2011-2016 / N° 60 – Demande de crédit pour l'installation d'un carrefour à feux prioritaires à l'intersection des routes de Genève et de Gilly.
Nomination d'une commission.
7. Associations intercommunales et commissions municipales: nouvelles.
8. Divers et propositions individuelles

En ouverture de séance le président souhaite la bienvenue à l'assemblée et annonce l'absence de M. Denys Jaquet, Municipal. Il fait ensuite voter l'approbation de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Nomination d'un huissier et d'un huissier suppléant du Conseil communal.

Le Président annonce que des candidatures à ces postes ont été reçues, à savoir celles de M. Stefan Garrido en tant qu'huissier et de M. Christophe Rojard en tant qu'huissier suppléant. Après présentation de M. Garrido aux conseillers, ceux-ci le nomment par acclamations. Absent, M. Rojard est également nommé par acclamations.



2. Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2014.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité tel que présenté.

3. Communications du président.

Le président rappelle que le nouveau règlement a été remis et salue le travail qui a ainsi été accompli. Il fait part ensuite du remplacement de M. Peter par M. Turnau à la commission consultative du Port.

4. Communications de la Municipalité.

Mme Byrne Garelli diffuse une présentation en images du bâtiment du Martinet A après les rénovations. Des conseillers avaient remarqué que les bordures du puits de lumière étaient trop basses. Ces bordures, de dimensions réglementaires, ont été rehaussées.

La commission de gestion avait demandé de réparer et de poser un portail au nord de la voirie, travaux exécutés et terminés en automne dernier.

La buvette de la plage, couverte de graffitis a été repeinte.

Au Jardin anglais, l'un des membres de la voirie a failli tomber dans un trou qui s'est formé sous la tondeuse à gazon et toute une série de galeries en découlent. Des infiltrations d'eau ont quelque peu «mangé» le sous-sol.

L'état de santé des platanes est préoccupant car ils sont creux à l'intérieur, certains sont vides aux 2/3 de la hauteur; depuis 2009 la Municipalité est consciente de l'état de ces arbres.

Les WC proches du Château ont été vandalisés 3 week-ends de suite en fin d'année 2014; les portes ont été jetées dans le lac, entre autre, et à regret la Municipalité a pris la décision de les faire fermer pour la saison d'hiver.

Les oppositions concernant les aménagements extérieurs du Martinet ont été retirées et le permis de construire a été délivré, moyennant l'abandon d'un certain nombre de places de parc.

Concernant la Débridée, 3 candidatures ont été reçues et sont en cours de traitement.

Mme Tecon fait remarquer que le dicastère « Energie » fait un clin d'œil depuis le début d'année par les dessins originaux de Pecub. Ceci est une manière originale de faire passer le message que l'énergie a démarré sur les chapeaux de roues en 2015, et que de nombreuses actions ont été entreprises dont le Conseil sera tenu au courant durant le premier trimestre 2015.

Les mises à l'enquête de décembre 2014: Le Plan de quartier Sous Bellefontaine a généré 15 courriers, 14 oppositions et 1 remarque; le Plan de quartier Gare Nord-Schenk a généré 62 courriers, 57 oppositions correspondant à 92 signatures, 7 remarques et 1 demande de conciliation qui sont en cours de traitement.

M. Echenard, au sujet de la Grand Rue, annonce qu'une visite «portes ouvertes» du chantier est prévue le jeudi 19 février dès 18:30. Des rappels seront transmis par flyers, panneau d'affichage, informatique. Ce sera l'occasion de présenter la borne d'éclairage, posée devant la ruelle des Halles, qui permettra d'éviter que les voitures n'accèdent aux trottoirs afin de s'y parquer.

5. Election d'un nouveau membre à la commission de gestion (Cogest).

M. Atkison a présenté sa démission à la commission de gestion et M. Petit se propose de le remplacer. Le Président passe au vote qui montre que M. Petit est élu à l'unanimité à la Cogest.

6. Dépôt du préavis 2011-2016 / No 60 – Demande de crédit pour l'installation d'un carrefour à feux prioritaires à l'intersection des routes de Genève et de Gilly. Nomination d'une commission.

Les membres de la commission sont les suivants: M. Atkinson, président; rapporteur à déterminer; Mmes Perrelet, Schmutz; MM. Deruaz, Magnin, Turnau, Haldimann, membres. La nomination de cette commission est adoptée à l'unanimité.

7. Associations intercommunales et commissions municipales: nouvelles.

M. Charmillot a transmis les informations suivantes, lues par le Président. Lors de la séance du Conseil intercommunal de l'ASPAIRE du mercredi 4 mars 2015, les points suivants seront discutés: droit de superficie pour les bâtiments du Martinet D et E, droit de superficie pour le nouveau collège de Gilly, règlement du personnel intercommunal de l'ASPAIRE.

Mme Bermejo Dubois informe que lors de la dernière séance du Conseil Régional, plusieurs objets importants ont été débattus, notamment la présentation d'une commission ad hoc sur le Conseil régional, sa légitimité, ses statuts ainsi que sa façon de fonctionner en termes de budgets et d'investissements. Cette commission a



planché durant plusieurs semaines, a rendu ses travaux que les membres du Conseil régional sont en train d'étudier et le 19 février aura lieu un débat à ce sujet. Elle estime que Rolle aura un rôle important à jouer malgré son peu d'enthousiasme au début, lorsque le PIR qui comprenait peu d'éléments pour Rolle a été présenté. A présent il y a une belle opportunité d'être partie prenante, voire un acteur important pour la région. Elle espère que la Municipalité pourra relayer ce qui se passe au Codir.

Le Syndic confirme qu'une commission du Conseil Intercommunal a planché durant environ une année pour présenter des propositions au Codir. Ces propositions ont été déposées il y a déjà quelques mois et le Codir a travaillé durant 2 matinées pour les analyser et préparer une réponse, réponse qui devait venir sous forme d'un préavis qui sera présenté au Conseil Intercommunal et qui y sera discuté. Selon les nouvelles modalités de présentations et de mise en avant des projets, ça passera dans toutes les communes, l'objectif étant que cette nouvelle mouture du Plan d'Investissement soit plus «projet par projet» qu'une approche globale. Evidemment tous les projets seront soumis aux Conseils du district de Nyon. L'objectif est de faire avancer ce projet-là en 2015 afin que dans la prochaine législature, le Plan d'Investissement soit mis en place.

8. Divers et propositions individuelles.

Le Président ayant reçu en début de Conseil une interpellation de Mme Rea, il lui demande de bien vouloir la présenter aux conseillers. Cette dernière lit son interpellation qui s'intitule «Pour un développement structuré des éco-points déjà existants à Rolle». Toutefois, cette interpellation n'ayant pas été portée à l'ordre du jour de la séance, elle ne peut être débattue. Son traitement est donc reporté à la prochaine séance.

M. Hay, malgré l'absence de débat sur ce point, désire faire remarquer que les entreprises qui gèrent les travaux de la Grand Rue sont des acteurs importants des déprédations constatées autour des poubelles, et qu'elles ne sont guère disciplinées en matière de gestion des déchets.

Mme Perrelet se demande, au sujet de l'interdiction de circuler des poids lourds dans la Grand Rue durant les travaux, s'il serait envisageable de rendre cette interdiction définitive après la réouverture de la Grand Rue.

M. Echenard prend note de cette question mais précise que la Grand Rue est un axe faisant partie des routes cantonales et que le Canton a son mot à dire. Il reprendra ce sujet lors de la prochaine séance après l'avoir étudié.

M. Bréchon rebondit sur cette question et se demande s'il serait possible de conserver en tant que route prioritaire la route de Gilly à la route de Genève direction Gland, telle qu'elle est provisoirement mise en place aujourd'hui à cause du chantier, avec la chicane qui freine bien les véhicules qui sortent de Rolle en direction de Genève, plutôt que de poser les feux qui sont prévus dans le préavis municipal N° 60. Il y voit un avantage sécuritaire, surtout au vu de la vitesse des véhicules.

M. Echenard confirme que ce point sera débattu le lundi suivant en séance de commission.

M. Lecoultre, au sujet de la cérémonie du 20 janvier dernier, les mérites rollois, trouve qu'elle est de plus en plus intéressante et vivante. Quant à la commémoration de l'indépendance vaudoise du 24 janvier, elle est fêtée depuis des décennies par les partis politiques rollois qui organisent des réunions ouvertes à tous les rollois. Afin d'en faire la promotion, il a contacté le journal local où il lui a été répondu que c'était très difficile à traiter, mais le 23 janvier quelques lignes y ont été consacrées. Il estime que la presse locale pourrait faire l'effort de s'informer dès le début de l'année afin de pouvoir déjà y consacrer un article une quinzaine de jours avant la commémoration.

Mme Choulat Pugnale rappelle que le PLR a mené un sondage dans le district de Nyon sur le thème de la sécurité dont le résultat a été plus de 400 questionnaires à traiter. Afin de présenter ces résultats et d'en discuter, un forum est organisé le mercredi 18 février à la salle du Conseil à Prangins. Elle incite tous les conseillers à y participer car la sécurité concerne chacun.

M. Bréchon présente des images des nouveaux bâtiments de la Migros, et suite à sa dernière intervention au Conseil à ce sujet, a été convoqué par la Municipalité pour participer à une séance en présence de Mme Tecon et de l'architecte qui a réalisé le bâtiment. Son souci concerne la qualité des parapets en béton visibles sur les images. En séance l'architecte a reconnu que la qualité du béton «multigris» n'était pas le fait d'une volonté architecturale, mais la conséquence d'une mauvaise exécution des éléments par le préfabricant, ce qui en soi est un aveu assez important. L'architecte a également remarqué qu'il était possible de remédier à cet état de fait avec la pose d'un enduit pelliculaire, d'une peinture, d'un crêpi. Il a relancé la Municipalité dans l'idée d'envisager ces travaux mais sans réponse à ce jour, il s'adresse aux conseillers afin de leur faire savoir que s'ils estiment que les rollois ne doivent pas supporter les désagréments d'une mauvaise exécution, il les invite à



signer la pétition du Conseil qu'il adressera prochainement aux chefs de groupes, partant du principe qu'une personne seule a beaucoup moins de poids qu'un groupe étoffé de conseillers.

Mme Bermejo Dubois, à propos de cette intervention, ne comprend pas pourquoi il faut une pétition pour que le règlement communal soit appliqué. Puisqu'il y a eu aveu d'un défaut, pourquoi la Municipalité n'en prend-elle pas simplement acte et n'agit-elle pas en conséquence?

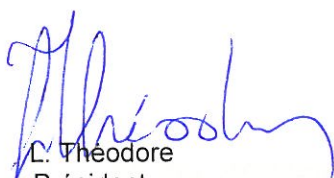
Le Syndic prend la parole au sujet du nouveau règlement du conseil communal, règlement récemment reçu par les conseillers. Il remercie les membres de la commission et le secrétaire municipal pour leur travail conséquent.

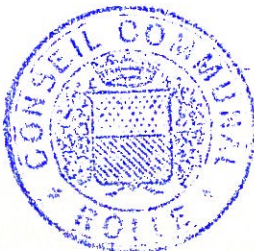
M. Bréchon revient sur le sujet des parapets et rappelle qu'il n'y a pas d'échantillon disponible de la teinte choisie par l'architecte afin d'avoir un point de comparaison. Il est donc difficile pour la Municipalité, qui n'a pas de référence à disposition, de dire que les teintes ne correspondent pas à ce qui était attendu, ou au contraire de dire que c'est conforme. Seule une image fait référence.

Mme Tecon, qui est empruntée, voire également un peu agacée, est étonnée de ce qu'elle entend ce soir. La question est clairement de nature émotionnelle, et lors de la séance avec l'architecte, elle a entendu parler de tolérance de nuances de gris acceptable, même si un architecte a dit que s'il avait choisi, ce ne serait pas comme ça. Le béton est ce qu'il est et on ne peut pas avoir des blocs garantis de teinte exactement identique. Elle n'a pas entendu parler d'un enduit à poser sur les façades, n'est pas sûre que la Municipalité soit d'ailleurs prête à l'exiger, ni qu'elle partage ce même rejet des façades de ce bâtiment. Il est vrai que certains rollois le trouvent triste mais il s'agit vraiment d'une question d'appréciation personnelle. Quant à elle, elle estime que d'autres immeubles alentour sont beaucoup plus laids. Il s'agit de goûts et de couleurs et tout cela est subjectif. Des réponses sont attendues de la part de l'architecte, réponses qui se font attendre, mais ce sujet n'est ni urgent ni grave. Cette question n'a d'ailleurs rien à voir avec le règlement communal des constructions et rien n'est à remettre en cause; il n'y a pas de vice de forme, ni quoi que ce soit d'autre à traiter par le biais du règlement. C'est une appréciation qui est certainement juste venant d'un professionnel, mais qu'elle ne partage pas. La Municipalité ira jusqu'au bout de cette histoire et l'architecte devra fournir des arguments; si des réponses très précises sont attendues de la part de la Municipalité, elles seront apportées en bonne et due forme par la Municipalité in corpore. Elle répète que les mots forts utilisés ce soir ne sont pas adéquats et ne correspondent pas à la réalité, et c'est la raison pour laquelle elle s'est exprimée.

Le président clôt la séance à 20h55 et donne rendez-vous aux conseillers le 3 mars 2015.

Au nom du Conseil communal


L. Théodore
Président




V. Cherpillod
Secrétaire